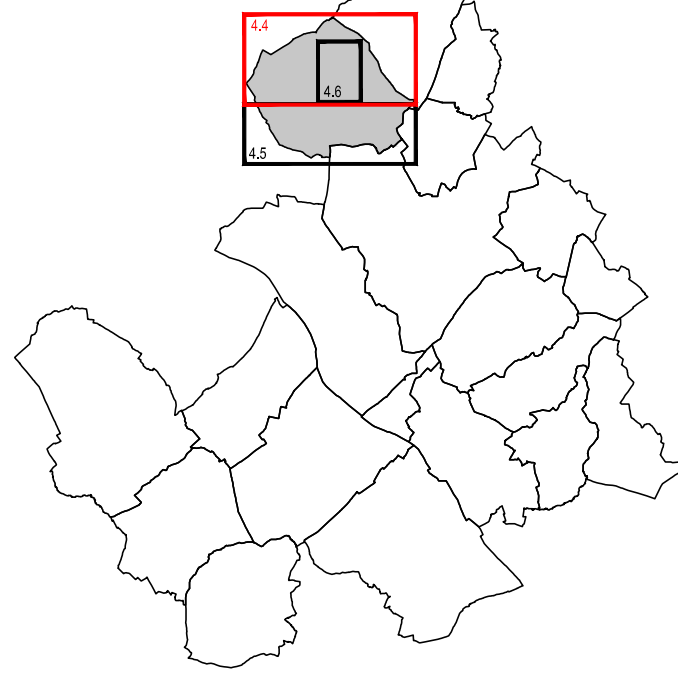




PLAN DE ZONAGE
La Bussière
Nord

Echelle : 1/5000

Objet	Date
Approuvé le	10 décembre 2019 par délibération du conseil communautaire
Mis à jour les	31 décembre 2019 et 29 avril 2022 par arrêté communautaire
Modifié les	12 avril 2022 et 28 mai 2024 par délibération du conseil communautaire
Révisé le	

GEOMEXPERT sas - 1, rue Népce - 45700 Villandry

Limite des zones

Espace boisé classé à conserver

Bâtiments pour lesquels le changement de destination est autorisé et réglementé

Secteur délimité au titre de l'article L.151-34 2° du Code de l'Urbanisme (secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol)

Limite administrative

Éléments du paysage à préserver

Patrimoine architectural :

Bâtiment

Château

Eglise

Façade

Portail/Porche

Élément architectural

Croix

Puits

Patrimoine naturel :

Haie

Emplacement réservé

Objet

Chariotement pailon, véhicules non motorisés et équipes

Bénéficiaire

Commune